



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2001/8
16 octobre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS
Anglais, espagnol et français
seulement

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
À LA CONFÉRENCE**

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 12/CP.2¹, la Conférence des Parties a adopté un mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)², qui est entré immédiatement en vigueur. Ce mémorandum prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le rapport ci-joint, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition.
3. Le Mémorandum d'accord prévoit en outre que, conformément à l'article 11.1 de la Convention, la Conférence des Parties, après chacune de ses sessions, communiquera au FEM, toute directive relative au mécanisme financier qu'elle aura approuvée.

¹ FCCC/CP/1996/15/Add.1.

² FCCC/CP/1995/7/Add.1.



GEF

Annexe

Fonds pour l'environnement mondial

21 septembre 2001

RAPPORT DU FEM
À LA SEPTIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	4
II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	5
III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES	14
IV. AUTRES FAITS MARQUANTS	15
V. SUIVI ET ÉVALUATION	18

TABLEAUX

TABLEAU 1 : FINANCEMENT D'ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	5
TABLEAU 2 : ACTIVITÉS DE PRÉPARATION DE PROJETS	6
TABLEAU 3 : ACTIVITÉS HABILITANTES	8
TABLEAU 4 : PROJETS À PART ENTIÈRE OU DE MOYENNE ENVERGURE	11

ANNEXES

ANNEXE A : LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCCC	23
ANNEXE B : SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	24

I. INTRODUCTION

1. Le *Mémorandum d'accord entre la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*¹ prévoit que le FEM fait rapport à la Conférence des parties sur toutes les activités financées par le FEM en application de la Convention. Son paragraphe 7 dispose en particulier que :

Dans les rapports qu'il soumet sur les activités financées par le FEM au titre du mécanisme financier, le FEM décrit précisément la manière dont il a appliqué les directives et les décisions de la Conférence des parties dans ses travaux qui concernent la Convention. Ces rapports traitent des aspects de fond et contiennent le programme des activités du FEM dans les domaines visés par la Convention, ainsi qu'une analyse de la manière dont le FEM, dans ses opérations qui concernent la Convention, a appliqué les politiques, les priorités de programme et les critères d'admissibilité établis par la Conférence des parties. Ils comprennent, en particulier, une synthèse des différents projets en cours d'exécution et la liste des projets approuvés par le Conseil dans le domaine d'intervention concernant les changements climatiques, de même qu'un rapport financier indiquant les ressources financières nécessaires pour ces projets. Le Conseil fait aussi rapport sur ses activités de suivi et d'évaluation au sujet des projets dans le domaine d'intervention qui concerne les changements climatiques.

2. Le présent rapport a été rédigé pour la septième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 (exercice budgétaire 2001 du FEM). Il décrit les activités du FEM approuvées par le Conseil durant la période examinée dans les domaines couverts par la Convention. L'annexe A présente une liste des rapports déjà soumis par le Conseil du FEM à la Conférence des parties. Ces rapports donnent des renseignements sur les activités du FEM au cours des années passées.

3. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants, que le FEM mettra à la disposition de la Conférence des parties à sa septième réunion pour compléter les renseignements donnés dans le présent rapport :

¹ Voir la décision 12/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1), *Mémorandum d'accord entre la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial* et la décision sur le point 11 de l'ordre du jour, *Résumé commun par les Présidents de la réunion du Conseil du FEM*, avril/mai 1997.

- a) *Rapport annuel du Fonds pour l'environnement mondial, 2000* (disponible en anglais, espagnol et français) ;
- b) *Operational Report on GEF Programs*, juin 2001 (disponible en anglais)²;
- c) *Rapport sur l'exécution des projets, 2000* (disponible en anglais, espagnol et français) ;
- d) *Changements climatiques : Étude sectorielle* (résumé analytique en anglais, espagnol et français).

II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités entrant dans le cadre des politiques et des secteurs d'action prioritaires définis par la Conférence des parties. Les activités financées par le FEM sont administrées par ses trois Agents d'exécution, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Durant la période examinée, le FEM a approuvé les financements suivants pour des activités dans le domaine des changements climatiques :

Tableau 1 : Financement d'activités dans le domaine des changements climatiques (juillet 2000 - juin 2001)

Nature des activités	Nombre	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Préparation de projets	23	6,7	4,17	10,87
Activités habilitantes	36	5,67		5,67
Projets de moyenne envergure/projets à part entière	33	184,67	616,39	801,06
Total	92	197,04	620,56	817,60

5. Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des financements accordés pendant la période considérée dépasse les 817 millions de dollars, dont 197 millions ont été fournis par le FEM à titre gracieux. Les cofinancements mobilisés auprès des Agents d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé s'élèvent donc à environ 621 millions de dollars.

6. Au total, 8,2 milliards de dollars sont allés aux activités consacrées aux changements climatiques depuis le lancement de la phase pilote du FEM en 1991. La Caisse du FEM a apporté

² Ce document présente la liste des projets approuvés dans le domaine des changements climatiques et un rapport financier qui indique les ressources nécessaires pour financer ces projets.

1,3 milliard de dollars à titre gracieux et 6,9 milliards de dollars ont été mobilisés sous forme de cofinancements. Une liste complète des activités financées par le FEM dans ce domaine figure dans le document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, publié en juin 2001 et mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa septième réunion. L'annexe B présente une synthèse des différents projets en cours d'exécution. Sur les 1,3 milliard de dollars mentionnés plus haut, environ 1,7 milliard de dollars ont servi à financer des projets dans des pays non visés à l'annexe I et 0,13 milliard de dollars sont allés à des pays en transition visés à l'annexe I. Quand le FEM prête son concours aux pays de cette dernière catégorie, il fait en sorte que son aide tienne pleinement compte des directives données par la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³.

7. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent pas accorder un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets. Le tableau 2 présente les 23 activités approuvées à ce titre pendant la période considérée

**Tableau 2 : Activités de préparation de projets*
(juillet 2000 - juin 2001)**

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet mondial	Renforcement des capacités d'amélioration des inventaires nationaux de gaz à effet de serre	PNUD	0,30	0,34
Projet mondial (Europe et Commonwealth des États indépendants)	Renforcement des capacités d'amélioration des inventaires nationaux de gaz à effet de serre	PNUD	0,34	0,38
Projet mondial (Pacifique et Afrique)	Renforcement des capacités de mise en place de systèmes d'observation du changement climatique	PNUD	0,32	0,34
Projet régional (Amérique centrale)	Renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique (phase II)	PNUD	0,30	0,34
Projet régional (Amérique centrale)	Promotion des investissements dans les énergies renouvelables en Amérique centrale par la Banque centraméricaine d'intégration économique	PNUD	0,10	0,22

³ *Global Environment Facility, Operational Strategy, p. 31.*

Bélarus**	Réduction des obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation des déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude	PNUD	0,25	0,38
Botswana	Promotion du recours aux énergies renouvelables par la suppression des obstacles existants et la réduction des coûts d'application	UNDP	0,31	0,37
Brésil	Étude de faisabilité d'un cycle combiné à alimentation externe pour une centrale produisant 90 720 kg/hr de vapeur et 40 MW à Usina Acucareira Ester	Banque mondiale/ Société financière internationale	0,22	0,44
Cameroun	Énergie domestique	Banque mondiale	0,18	0,18
Chine	Programme d'utilisation rationnelle de l'énergie par les secteurs de consommation finale	PNUD	0,35	0,75
Égypte	Centrale privée mixte solaire-thermique	Banque mondiale	0,75	0,95
Inde	Meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur du laminage de l'acier	PNUD	0,28	0,34
Lesotho	Renforcement des capacités et création de marchés pour la promotion de technologies exploitant l'énergie solaire	PNUD	0,22	0,25
Mali	Énergie domestique et généralisation de l'accès aux services d'infrastructure en milieu rural	Banque mondiale	0,26	0,26
Mozambique	Mise en valeur des énergies renouvelables en zone rurale (composante photovoltaïque solaire)	Banque mondiale	0,28	0,28
Nicaragua	Petites centrales hydroélectriques pour les activités productives	PNUD	0,23	0,23
Philippines	Transformation du marché pour la promotion de l'éclairage à haut rendement par une transformation du marché	PNUD	0,10	0,12
Philippines	Électrification des zones rurales (composante énergies renouvelable)	PNUD	0,35	1,25
Tanzanie	Promotion du recours aux énergies renouvelables par la suppression des obstacles existants et la réduction des coûts d'application	PNUD	0,32	0,42
Thaïlande	Gestion de la qualité de l'air à Bangkok	Banque mondiale	0,30	0,85
Tunisie	Promotion d'un recours accru à l'énergie éolienne		0,28	1,01

Viet Nam	Éclairage public à haut rendement	PNUD	0,31	0,37
Viet Nam	Amélioration de l'efficacité du système, désengagement de l'État et énergies renouvelables	Banque mondiale	0,35	0,80
Total		6,7		10,87

*non compris les projets financés sur des ressources du bloc A

**pays visé à l'annexe 1

8. Trente-six projets d'activités habilitantes dans 45 pays non visés à l'annexe 1 ont été approuvés pendant la période considérée (voir tableau 3), dont cinq projets consacrés aux communications nationales initiales et 31 visant à répondre aux besoins prioritaires de renforcement des capacités définis dans la décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1).

**Tableau 3 : Activités habilitantes
(juillet 2000 - juin 2001)**

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENTS D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet régional (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Îles Salomon, Samoa, Tuvalu, Vanuatu)	PICCAP : Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	1,00	1,00
Arménie	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Bahamas	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Bénin	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Burkina Faso	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Burundi	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Cap-Vert	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Équateur	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Ghana	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Honduras	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENTS D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Indonésie	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
République Kirghize	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	PNUD	0,33	0,33
Liban	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Lesotho	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Libye	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Mali	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Moldova	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Mongolie	Évaluation des besoins technologiques dans le secteur de l'énergie	Banque mondiale	0,10	0,10
Nicaragua	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Niger	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Niue	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Palaos	Aide à la préparation de la première communication nationale et de la stratégie nationale de mise en oeuvre au titre de la CCCC	PNUD	0,31	0,31
Pérou	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Philippines	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Rwanda	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	PNUE	0,33	0,33
Sao Tomé-et-Principe	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	PNUD	0,35	0,35
Sénégal	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENTS D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Seychelles	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Slovénie	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Sri Lanka	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Thaïlande	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Togo	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Turkménistan	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Ouganda	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Venezuela	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	PNUD	0,35	0,35
Zimbabwe	Complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Total			5,67	5,67

9. Le tableau 4 énumère les 33 projets à part entière ou de moyenne envergure approuvés par le Conseil du FEM dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée.

**Tableau 4 : Projets à part entière ou de moyenne envergure*
(juillet 2000-juin 2001)**

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENTS D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet mondial (Bangladesh, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Éthiopie, Ghana, Inde, Kenya, Népal, Nicaragua, Sri Lanka)	Évaluation des sources d'énergie solaire et éolienne	PNUE	6,81	9,02
Projet mondial	Évaluations des impacts et des possibilités d'adaptation aux changements climatiques dans des régions et secteurs vulnérables (AIACC)	PNUE	7,85	12,46
Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Îles Vierges britanniques, Cuba, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Turks-et-Caicos)	Énergies renouvelables dans les Caraïbes	PNUE	4,43	16,88
Projet régional (Albanie et ERY de Macédoine)	Programme de rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans les Balkans	Banque mondiale/Société financière internationale	6,00	6,00
Cambodge	Promotion des énergies renouvelables	Banque mondiale	6,08	16,58
Chili	Suppression des obstacles à l'exploitation des énergies renouvelables pour électrifier les zones rurales	PNUD	6,07	32,40
Chine	Suppression des obstacles à l'utilisation d'articles et systèmes d'éclairage à haut rendement	PNUD	8,14	26,20
Chine	Recherches ciblées dans le domaine des changements climatiques	PNUD	1,72	3,41

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENTS D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Chine	Valorisation de l'énergie éolienne	PNUD /Banque asiatique de développement	12,00	98,70
Chine	Projet témoin d'exploitation commerciale d'autobus à piles à combustible (phase II-volet 1)	PNUD	5,82	15,93
Chine	Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (phase I)	Banque mondiale	41,57	171,15
Chine	Dispositif héliothermique passif pour les dispensaires des zones rurales	Banque mondiale	0,78	1,58
Croatie	Élimination des obstacles à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur résidentiel et celui des services	PNUD	4,59	13,25
Croatie	Maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	7,08	30,48
Équateur	Assistance technique à la réforme et à la privatisation des entreprises publiques	Banque mondiale	2,50	27,21
Égypte	Autobus à piles à combustible : projet témoin	PNUD	6,51	10,31
Hongrie**	Maîtrise de l'énergie dans le secteur public	PNUD	4,20	9,00
Inde	Construction d'autobus à pile à combustible (phase II – volet1)	PNUD	6,28	12,12
Iran	Piégeage du carbone par une gestion de proximité des parcours pastoraux désertifiés de Hossein Abad dans le sud du Kuherstan	PNUD	0,75	1,71
Lettonie**	Utilisation économiquement rationnelle des déchets de bois pour le chauffage urbain	PNUD	0,75	0,75
Lituanie**	Chauffage urbain à Vilnius	Banque mondiale	10,00	65,30

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	AGENTS D'EXÉCUTION	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Malaisie	Production et cogénération d'énergie verte dans le secteur de l'huile de palme	PNUD	4,03	10,97
Mexique	Projet pilote d'électrification hors réseau des zones rurales	Banque mondiale	1,30	9,40
Mexique	Projet témoin d'exploitation d'autobus à piles à combustible et approvisionnement en hydrogène à Mexico (phase I)	PNUD	5,42	10,46
Mongolie	Foyers améliorés pour les ménages des zones urbaines	Banque mondiale	0,78	0,78
Namibie	Énergies renouvelables	PNUD	2,70	7,43
Pérou	Systèmes d'exploitation de l'énergie renouvelable dans l'Amazonie péruvienne (RESPAR)	PNUD	0,75	0,75
Pologne**	Approche globale de l'utilisation des déchets de bois pour le chauffage	PNUD	0,98	3,01
Pologne**	Voies cyclables et infrastructure connexe à Gdansk	PNUD	1,00	2,5
Roumanie**	Maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	10,00	50,00
Sénégal	Économies d'énergie	Banque mondiale	5,00	120,58
Turkménistan	Utilisation plus rationnelle de l'énergie pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude	PNUD	0,75	1,71
Ukraine**	Suppression des obstacles à la réduction des gaz à effet de serre par une utilisation plus rationnelle de l'énergie pour le chauffage urbain (phase I)	PNUD	2,03	3,03
Total		184,67		801,06

* Le document intitulé *Operational Report of the GEF Programs, June 2000* contient des renseignements plus précis sur les projets. La description détaillée du cofinancement des différents projets peut être obtenue en consultant le programme de travail sur le site web du FEM. Pour trouver le programme de travail recherché, se reporter à la colonne intitulée « WP Entry » dans le document susmentionné.

** Pays visés à l'annexe I.

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

10. Les directives données au mécanisme financier au sujet des politiques, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'attribution des ressources font l'objet des documents suivants :

- a) Décision 11/CP.1 (FCCC/CP.1995/7/Add.1) *Directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier ;*
- b) Décision 12/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) *Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques ;*
- c) Décision 10/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) *Communication des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen ;*
- d) Décision 11/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) *Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial*
- e) Décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1) *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier ;*
- f) Décision 8/CP. 5 (FCCC/CP/1999/6/Add.1) *Autres questions relatives aux communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;*
- g) Décision 10/CP.5 (FCCC/CP/1999/6/Add.1) *Renforcement des capacités dans les pays en développement*

11. Dans les rapports qu'il a déjà présentés à la Conférence des parties (voire annexe A), le FEM a rendu compte des mesures prises pour appliquer les décisions mentionnées ci-dessus.

12. La sixième réunion de la Conférence des parties à la CCCC et la 13^e session des Organes subsidiaires se sont déroulées du 13 au 25 novembre 2000. L'un des principaux objectifs de la Conférence à cette réunion était de parvenir à un accord sur les modalités de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Malgré l'atmosphère prometteuse dans laquelle s'était ouverte la négociation, les pays n'ont pu parvenir à un accord sur les principales questions au bout de deux semaines de travaux, et les pourparlers ont été suspendus. Pendant la période objet du présent rapport, le FEM a continué à suivre les directives données par la Conférence des parties lors de ses précédentes réunions.

IV. AUTRES FAITS MARQUANTS

13. Pendant la période considérée, le FEM a également entrepris les activités suivantes en rapport avec son portefeuille de projets dans le domaine des changements climatiques :

a) Troisième reconstitution des ressources du FEM

14. Le Conseil a chargé l'Administrateur de la Caisse du FEM de lancer la reconstitution de la Caisse, en coopération avec le directeur général et président. Le but des donateurs est de mener à bien ce processus d'ici le début de l'année 2002 afin d'assurer la continuité des opérations du FEM. Les représentants reconnaissent que la négociation devra déboucher sur une reconstitution substantielle pour répondre à l'élargissement probable du rôle et du mandat du FEM, ainsi qu'à des besoins d'aide qui devraient aller croissants. Lors de la réunion d'octobre du Conseil, les représentants se sont félicités de la préparation du Deuxième bilan du FEM, dressé par une équipe indépendante et internationale d'experts qui devrait normalement terminer son travail d'ici la fin de l'année 2001. Les négociations sur la reconstitution des ressources devraient, elles, s'achever en février 2002.

b) Initiative de renforcement des capacités (IRC)

15. À sa cinquième réunion, la Conférence des parties a pris la décision 10/CP.5 (*Renforcement des capacités dans les pays en développement*), dans laquelle elle reconnaît le rôle important que le FEM joue dans ce domaine. Fruit d'un partenariat stratégique entre le Secrétariat du FEM et le PNUD, l'IRC a été lancée en janvier 2002 pour prendre en compte de l'intérêt croissant porté par les instances des Conventions à la question du renforcement des capacités. Il s'agit d'un mécanisme consultatif de planification du renforcement des capacités nécessaires pour appliquer les Conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, et pour prendre en compte des aspects liés à la dégradation des sols. Il a été mis en oeuvre en deux temps, une phase d'évaluation précédant la mise au point d'éléments de collaboration stratégique et d'un plan d'action ciblé pour le FEM.

16. La première phase a pris la forme d'une évaluation générale des capacités nationales à renforcer dans les régions Afrique, Asie-Pacifique, Europe orientale et Asie centrale, et Amérique latine et Caraïbes⁴. Des équipes régionales d'experts en changement climatique, biodiversité, dégradation des sols et renforcement des capacités ont réalisé cette évaluation. Pour établir leurs rapports, les experts ont activement consulté toute une série d'acteurs au moyen de questionnaires, d'entretiens en tête-à-tête ou par téléphone, de rencontres régionales et de consultations à l'occasion des réunions dans le cadre des Conventions⁵. Outre les évaluations des besoins des pays, une évaluation du travail de renforcement des capacités mené par le FEM et

⁴ Outre ces évaluations régionales, une évaluation distincte a été réalisée par un expert dans les petits États insulaires du Pacifique.

⁵ Ces dernières consultations se sont déroulées lors de la douzième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre en juin 2000. Des réunions régionales d'examen des rapports préparés par les experts ont été organisées pour les régions Afrique (Le Caire, Égypte, 31 juillet et 1^{er} août 2000), Asie-Pacifique (Beijing, Chine, 27 et 28 juillet 2000), Europe orientale et Asie centrale (Prague, République tchèque, 17 et 18 juillet 2000) et Amérique latine et Caraïbes (Rio de Janeiro, Brésil, 31 juillet et 1^{er} août 2000). En outre, on a aidé les petits États insulaires à organiser un atelier à Apia (Samoa), les 28 et 29 juillet 2000.

d'autres institutions bilatérales et multilatérales a été effectuée⁶. Les neuf rapports ainsi préparés ont été présentés lors de la 13^e session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, en septembre 2000, et de la sixième réunion de la Conférence des parties à la CCCC, en novembre 2000.

17. La deuxième phase de l'IRC visait à mettre au point a) les éléments de collaboration stratégique d'une aide internationale destinée à renforcer la capacité de s'attaquer à des problèmes environnementaux de portée mondiale sur la base de besoins préalablement définis (les Éléments stratégiques), et b) un plan d'action plus ciblé précisant comment le FEM contribuerait aux éléments voulus de cette stratégie (le Cadre d'action). Les Éléments stratégiques et le Cadre d'action ainsi élaborés tiennent compte des directives de la Conférence des parties à la Convention, notamment d'un cadre provisoire CCCC pour les pays en développement ou en transition⁷, et des conclusions des différentes évaluations réalisées pendant la première phase. Afin que la consultation soit aussi large que possible, une deuxième série de réunions régionales a eu lieu⁸. L'IRC a également été examiné lors de la réunion du CAD de l'OCDE en mars 2001, à Paris (France). Enfin, le document résultant de ces travaux (*Éléments de collaboration stratégique et cadre de l'action du FEM pour un renforcement des capacités à l'appui de la protection de l'environnement mondial*, GEF/C.17/6/Rev.1)⁹ a été soumis à l'examen du Conseil du FEM lors de sa 17^e réunion.

18. Conformément aux décisions du Conseil sur l'IRC¹⁰, le Secrétariat du FEM présentera et diffusera le document en question lors de la cinquième réunion de la Conférence des parties à

⁶ Les rapports d'évaluation établis peuvent être consultés sur le site web du FEM : http://www.gefweb.org/Site_Index/CDI/cdi.html

⁷ FCCC/CP/2000/CRP.11 et FCCC/CP/2000/CRP.12

⁸ Ces réunions ont été organisées pour les régions Afrique (Le Cap, Afrique du Sud, 7 et 8 mars 2001), Asie-Pacifique (Kuala Lumpur, Malaisie, 1 et 2 mars 2001), Europe orientale et Asie centrale (Istanbul, Turquie, 22 et 23 février 2001) et Amérique latine et Caraïbes (Buenos Aires, Argentine, 7 et 8 mars 2001). En outre, on a aidé les petits États insulaires à organiser un atelier à Nicosia (Chypre), le 19 janvier 2001.

⁹ La version anglaise de ce document peut être consultée sur le site web du FEM : http://www.gefweb.org/Documents/Council_Documents/GEF_C17/C.17.6.Rev1.pdf

¹⁰ Ayant examiné le document GEF/C.17/6/Rev.1, le Conseil :

- a) prend note des Éléments stratégiques et du Cadre d'action envisagés pour permettre au FEM d'adopter une approche plus ciblée et plus stratégique du renforcement des capacités nécessaires à la protection de l'environnement mondial ;
- b) charge le Secrétariat du FEM de présenter, pour avis, les Éléments stratégiques et le Cadre d'action envisagés aux Conférences des parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- d) charge le Secrétariat du FEM de travailler en collaboration avec les Agents et les organismes d'exécution pour lancer le processus qui permettra aux pays sollicitant cette aide de commencer immédiatement à autoévaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités. D'un commun accord, le Conseil décide que les demandes d'aide financière présentées par les pays à concurrence de 200 000 dollars seront préparées, approuvées et mises à exécution selon la procédure accélérée et qu'elles peuvent être approuvées par le DG. Les demandes dépassant 200 000 dollars sont préparées, approuvées et mises à exécution selon le cycle normal des projets du FEM. Le Secrétariat du FEM est invité à travailler en collaboration avec les Agents et les organismes d'exécution pour élaborer et diffuser largement des directives qui aideront les pays à préparer ces demandes ;

la CCCC. À cette occasion, les délégations intéressées pourront participer à une réunion consultative sur les Éléments stratégiques et le Cadre d'action.

19. Le Secrétariat est aussi en train de préparer un guide de l'autoévaluation des capacités à renforcer, en concertation avec les Agents d'exécution, l'UNITAR et les organismes d'exécution. Les 11 et 12 septembre 2001, le Secrétariat organisera une réunion de consultation à Washington pour confronter les points de vue sur ce guide, qu'il arrêtera sous sa forme finale d'ici la fin du mois de septembre pour ensuite le diffuser largement. L'examen et la révision des Éléments stratégiques et du Cadre d'action se dérouleront sur la base des consultations définies par le Conseil, qui se saisira des propositions faites en la matière lors de sa réunion de mai 2002.

c) Conférence-débat sur l'énergie renouvelable

20. Principal promoteur des projets sur les énergies renouvelables dans les pays en développement ou en transition, le FEM a organisé une conférence-débat de haut niveau sur ce thème le 18 avril 2001 pendant la 19^e session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable. Mohamed El-Ashry, directeur général et président du FEM, et Nitin Desai, secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires économiques et sociales, présidaient les travaux qui portaient sur les possibilités de financement durable et abordable qui s'offrent réellement aux pays pauvres pour satisfaire leurs besoins énergétiques. S'adressant aux délégations nationales, les personnalités invitées ont aussi présenté des solutions pratiques pour financer l'exploitation de l'énergie renouvelable, évoquant notamment la contribution de ces énergies au développement durable et les stratégies pour accélérer leur promotion dans les pays en développement. Syda Bbumba, ministre ougandais de l'Énergie, Jose Goldemberg, professeur de l'Université de Sao Paulo (Brésil), et Sir Mark Moody-Stuart, président du groupe Royal Dutch/Shell, étaient les autres personnalités invitées. Plus de 140 personnes ont assisté à cette manifestation, dont le président de la 19^e session de la Commission sur le développement durable, les ministres de plus d'une vingtaine de pays, des chefs de délégation et des chefs de mission représentés à New York.

d) Atelier sur le marché de la photovoltaïque

21. Du 25 au 28 septembre 2000, le FEM a organisé un atelier consacré aux stratégies de promotion de l'énergie photovoltaïque (*Making a Difference in Emerging PV Markets: Strategies to Promote Photovoltaic Energy Generation Review and Outlook*). Parrainé par l'Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage et la Fondation des Nations Unies, l'atelier qui se déroulait à Marrakech (Maroc) a rassemblé une centaine d'experts venant d'horizons aussi différents que les pays en développement, le FEM ou le secteur privé. Examinant les réalisations actuelles et les perspectives d'avenir, les participants ont travaillé sur les programmes publics, les initiatives privées et les possibilités de promotion de la production

-
- c) charge le Secrétariat du FEM de présenter, pour avis, les Éléments stratégiques et le Cadre d'action envisagés aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales contribuant à des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement mondial et du développement durable ; et
 - e) charge le Secrétariat de lui présenter à sa réunion d'avril 2002 une version révisée des Éléments stratégiques et du Cadre de l'action du FEM, qui tiendra compte du point de vue exprimé par les Conférences des parties et les autres acteurs consultés en application de cette décision, ainsi que des enseignements qui se seront dégagés des évaluations nationales.

d'électricité photovoltaïque dans les pays en développement. Ils se sont aussi penchés sur la question essentielle des facteurs conditionnant l'expansion et le succès du marché de la photovoltaïque dans ces pays.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

A. Rapport sur l'exécution des projets (2000)

22. Pendant la période examinée ici, le FEM a publié le Rapport sur l'exécution des projets (2000)¹¹. Le présent rapport expose les résultats de *l'Examen de l'état d'avancement des projets* (EEAP) de 2000. Il s'agit essentiellement d'un processus de suivi fondé sur les rapports des Agents d'exécution du FEM. Il s'appuie aussi sur des renseignements et observations contenus dans d'autres évaluations et études des programmes du FEM. Cette optique plus large permet de dégager une vue d'ensemble des grandes questions intersectorielles et des leçons que l'on peut retenir de l'exécution des projets.

EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS (2000)

23. Au 30 juin 2000, un financement avait été alloué à 753 projets inscrits aux programmes de travail du FEM. Les financements destinés à ces projets s'élèvent au total à 2,947 milliards de dollars. En valeur, 40 % des projets intéressaient la diversité biologique et 37 %, les changements climatiques. Les projets dans le domaine des eaux internationales représentaient 13 %, tandis que la part de ceux concernant l'élimination progressive des substances menaçant l'ozone et les activités intersectorielles était, dans les deux cas, de 5 % de la valeur totale du portefeuille de projets.

24. Au cours de l'exercice 00, le Conseil a approuvé 40 projets à part entière, 48 projets de moyenne envergure et 35 activités habilitantes, soit un financement total du FEM de 485,1 millions de dollars. Pour l'ensemble du portefeuille, le montant cumulé des décaissements a augmenté, passant de 805 millions de dollars pour l'exercice 99 à 1,024 milliard de dollars pour l'exercice 00. L'EEAP de 2000, qui ne couvre pas les activités habilitantes approuvées dans le cadre de la procédure accélérée, porte sur 171 projets en cours d'exécution depuis au moins 12 mois au 30 juin 2000, contre 135 pour l'EEAP de 1999 et 119 pour celui de 1998.

25. Au total, 42 projets (soit 25 %) sont notés « très satisfaisants ». En pourcentage, ce résultat est inférieur à celui de l'exercice précédent, pour lequel 29 % des projets avaient été jugés très satisfaisants. Par domaine d'intervention, le pourcentage de projets notés « très satisfaisants » va de 8 % pour les projets sur l'ozone à 29 % pour les projets concernant la biodiversité. Seuls 15 projets, soit 9 % du total, ont été jugés insatisfaisants soit du point de vue de l'état d'avancement, soit de celui des perspectives de réalisation des objectifs, soit encore pour les deux critères à la fois.

26. Plusieurs grands enseignements se dégagent de l'EEAP. Dans le domaine des changements climatiques, plusieurs projets ont contribué de manière déterminante à la réalisation de réformes

¹¹ La version anglaise de ce document peut être consultée à partir de la page d'accueil du site web du FEM : www.gefweb.org, Results and Impacts, Monitoring and Evaluation.

nationales importantes pour promouvoir la mise en valeur des énergies renouvelables. Les actions de renforcement des moyens institutionnels et de sensibilisation constituent aujourd'hui encore le point de départ des efforts visant à promouvoir les approches et les concepts appliqués dans le cadre des projets. Dans plusieurs cas, les projets ont incité le secteur privé à entrer sur le marché. Le renforcement des capacités est un thème central des activités du FEM dans le domaine des changements climatiques. Les projets visent un large éventail d'activités de cette nature, qui s'adressent aux organismes publics, aux entreprises privées, aux institutions de financement, aux consommateurs, aux organisations de proximité et aux ONG.

27. Pendant l'année écoulée, le groupe d'évaluation et de suivi du FEM a réalisé une évaluation complète et deux études thématiques. Il ressort de l'ensemble de ces travaux que l'action du FEM a eu plusieurs effets positifs mais que des progrès restent à accomplir dans certains domaines. La contribution du FEM aux activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques a beaucoup aidé les Parties non visées à l'annexe 1 à satisfaire à l'obligation de communication conformément à la CCCC. L'aide du FEM a aussi renforcé les capacités des pays dans ce domaine. L'évaluation a toutefois posé la question de la viabilité des actions de renforcement des capacités et a montré que l'on s'attachait généralement plus à aider les pays à respecter leurs obligations au titre de la Convention qu'à élaborer des politiques et des stratégies pour faire face à long terme au changement climatique. Le Secrétariat du FEM a présenté un exposé sur les études thématiques lors de la sixième réunion de la Conférence des parties.

28. L'étude thématique sur les dispositions applicables aux projets plurinationaux montre que le FEM a aidé à faire naître une vision et une volonté politique communes dans les pays, condition nécessaire pour s'attaquer aux questions environnementales faisant intervenir une ressource transnationale. Elle montre aussi que l'émergence de cette volonté politique est le fruit d'un long processus et qu'il faut prévoir un temps de préparation souvent plus long pour les projets complexes auquel participent plusieurs pays.

29. S'agissant des questions intersectorielles, l'EEAP a plus particulièrement mis l'accent sur les deux aspects suivants :

- a) **Prise en compte des risques politiques, institutionnels et économiques dans les projets.** Ces risques ont une réelle incidence sur les projets du FEM et entraînent fréquemment des retards passagers, voire des perturbations. De manière générale, les projets atteignent leurs objectifs immédiats ou intermédiaires, mais des circonstances extérieures les empêchent parfois de réaliser les objectifs d'ensemble. On a reconnu qu'il fallait trouver le moyen de mieux prémunir les projets du FEM contre les risques, externes comme internes. Il est par ailleurs indispensable de mettre en place un solide système de suivi et de réévaluer constamment la situation pendant la phase de mise en œuvre, certains risques pouvant ne pas apparaître au moment de la préparation des projets. Il faut en outre être prêt à restructurer les projets pour les adapter à l'évolution des circonstances, ce qui exige des procédures souples et une démarche itérative de la gestion des projets. L'annulation doit être la solution de dernier ressort et ne doit être envisagée que lorsque la poursuite d'un projet serait d'un coût supérieur à celui des effets positifs qu'il pourrait avoir.
- b) **Promouvoir l'effet d'entraînement et les possibilités de transposition des projets.** L'effet de catalyseur des interventions du FEM est la clé de voûte de la stratégie

opérationnelle. La possibilité de reproduire le même projet ailleurs, qui fait partie des critères d'évaluation des activités, doit être pleinement prise en compte dans toutes les opérations du FEM. Le FEM doit intervenir de manière plus ciblée et adapter ses efforts de diffusion de l'information aux caractéristiques et aux besoins des différents milieux visés. On constate notamment que les gouvernants ne savent dans l'ensemble pas grand-chose du FEM. Il reste beaucoup à faire en matière d'échanges horizontaux de l'information et des acquis entre les projets et entre les Agents d'exécution. Les projets de moyenne envergure s'y prêteraient particulièrement bien. Il semblerait par ailleurs que l'on ne tire pas pleinement parti des réseaux régionaux. Enfin, il faudra souvent transférer les connaissances, organiser des formations et renforcer les capacités pour permettre aux pays ou aux ONG de rééditer utilement des expériences qui se sont déroulées ailleurs.

B. DEUXIÈME BILAN GLOBAL DU FEM

30. En octobre 2000, le Conseil du FEM a approuvé un plan de mise en route du Deuxième bilan global du FEM. Cette étude devrait contribuer aux délibérations dans le cadre de la troisième reconstitution des ressources et de la deuxième Assemblée du FEM en 2001-2002. Le bilan sera dressé par une « équipe totalement indépendante », qui devrait terminer ses travaux d'ici la fin de l'année 2001. Il s'agira de déterminer dans quelle mesure le FEM a atteint ou va prochainement atteindre les principaux objectifs définis lors de sa restructuration en 1994 ou fixés par le Conseil depuis lors.

31. Ce deuxième bilan portera principalement sur les impacts et autres résultats obtenus dans le contexte des quatre domaines d'intervention, à savoir la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales et l'ozone, ainsi que dans celui des activités de lutte contre la dégradation des sols pour autant qu'elles se rapportent à ces domaines. Il analysera aussi comment les politiques, structures et modalités de coopération du FEM contribuent ou non à la qualité des résultats ou des projets. Les quatre grands thèmes abordés seront les suivants : i) Résultats des opérations et des programmes ; ii) Effets des politiques du FEM sur les résultats ; iii) Effets des structures et des procédures institutionnelles du FEM sur les résultats ; et iv) Adhésion des pays et pérennité des résultats. Il s'agira particulièrement de déterminer si les politiques du FEM correspondent bien aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il y aura aussi lieu de voir si le FEM contribue efficacement à l'application du Protocole de Montréal et des autres textes dans lesquels il joue un rôle.

C. Changements climatiques : Étude sectorielle¹²

32. Pour faciliter les travaux de l'équipe chargée de dresser le Deuxième bilan global du FEM, le groupe de suivi et d'évaluation a travaillé en coopération avec les Agents d'exécution pour réaliser des études sectorielles consacrées à la diversité biologique, aux changements climatiques et aux eaux internationales. Ces études visent à rassembler des données et autres éléments

¹² Voir la version anglaise du document GEF/C/17/Inf.5 accessible à partir de la page d'accueil du FEM : www.gefweb.org.

d'information qui pourront être utilisés par l'équipe dressant le bilan du FEM. L'étude sectorielle sur les changements climatiques a été entreprise par une équipe multipartite composée de membres du Secrétariat du FEM, des services des trois Agents d'exécution et du Groupe consultatif pour la science et la technologie, et secondée par des consultants.

33. Dans le domaine des changements climatiques, le FEM a financé plus de 270 projets dans 120 pays au cours des dix dernières années, le montant total des financements accordés dépassant un milliard de dollars. Sans compter les activités habilitantes ni les mesures d'intervention à court terme, 120 projets se déroulent dans 60 pays où ils montrent, sous de multiples formes, comment utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, promouvoir les énergies renouvelables et, dans une moindre mesure, encourager des modes de transport écologiquement viables.

34. Lancée en juin 2002, l'étude sectorielle sur les changements climatiques visait à répondre à quatre questions :

- a) Les activités menées correspondent-elles aux besoins des pays et aux objectifs à caractère mondial ?
- b) Quels sont les principaux problèmes qui se posent au niveau de l'exécution des projets et quels grands enseignements peut-on en tirer ?
- c) Quels sont les impacts, ou les incidences probables, des projets du FEM ?
- d) Quels sont les facteurs influant sur la viabilité et les possibilités de transposition des projets ?

35. Selon la synthèse de l'étude sectorielle, les huit grands enseignements suivants peuvent être tirés de l'action menée :

a) *Différentes leçons et méthodes donnant de bons résultats commencent à se dégager, mais il faut mieux en tenir compte dans la conception des projets pour promouvoir le transfert des acquis.* Le fait que les projets financés par le FEM doivent s'articuler sur l'un de ses programmes d'opérations présente notamment le grand avantage de faciliter la constitution d'une masse de connaissances au sein même du portefeuille. Selon cette étude, les synergies tardent toutefois à apparaître et n'ont réellement commencé à se matérialiser que récemment. Les examens annuels de l'état d'avancement des projets (EEAP) fournissent certes une occasion de rassembler un grand nombre d'informations mais, à ce jour, l'évaluation du pôle « photovoltaïque solaire », réalisée en 2000, est le seul exemple d'action concertée dans le domaine des changements climatiques.

b) *Les retombées et effets indirects de l'action du FEM sont des aspects clés.* L'essentiel de l'impact des projets financés par le FEM est parfois indirect, en ce sens qu'il ne correspond pas à des objectifs déclarés. Souvent, la préparation des projets (PDF) ou la phase initiale de l'exécution ont aussi des retombées non négligeables.

c) *La réutilisation des résultats des projets n'est pas bien planifiée et les expériences répétées sont peu suivies.* D'une façon générale, on manque encore de recul pour évaluer la portée des effets positifs que l'expérience acquise et remobilisée a sur l'environnement mondial.

d) *L'évaluation et la gestion des risques liés aux projets doivent être renforcées.* L'exécution des projets pâtit souvent de l'incapacité de les adapter à l'évolution du marché, des politiques, de la situation macroéconomique, des cofinancements ou de la détermination des autorités.

e) *Le transfert du savoir-faire technologique se heurte à des difficultés plus importantes que prévu* du fait de problèmes liés à l'acquisition des technologies et à leur application dans le contexte local.

f) *La « crédibilité » et la connaissance du FEM dans un pays doivent être suffisantes pour qu'une approche systémique puisse être appliquée.* Ce n'est que lorsqu'un ensemble de projets financés par le FEM aura permis à tout un éventail d'acteurs nationaux de connaître suffisamment bien le Fonds qu'il sera possible de concevoir une action s'articulant sur les principes à la base des programmes d'opérations.

g) *Le potentiel du FEM à influencer sur les politiques doit être mieux exploité.* Les projets du FEM influent sur trois grands domaines — codes et normes à l'échelle nationale, politiques dans le secteur de l'électricité et politiques d'électrification des zones rurales —, mais leurs répercussions sont encore modestes.

h) *Les impacts sur le plan social et sur le recul de la pauvreté doivent être évalués.* Bien qu'il existe de nombreux éléments montrant que les bénéficiaires participent aux projets, surtout lorsque ceux-ci contribuent à la valorisation des sources d'énergie en zone rurale, ces aspects doivent être étudiés en détail et être systématiquement pris en compte dans les programmes nationaux de développement durable.

LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCCC

Rapport sur le FEM restructuré présenté par le Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1998/3, 29 septembre 1998)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1999/3, 29 septembre 1999)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2000/3, 11 octobre 2000)

SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Changements climatiques

1. Depuis 1991, la Caisse du FEM a alloué 1,3 milliard de dollars à titre gracieux à des projets dans le domaine des changements climatiques (tableau 1), et 6,9 milliards de dollars ont été mobilisés sous forme de cofinancement, ce qui porte le montant total des financements à 8,2 milliards de dollars. Sur cette somme, 94,7 millions de dollars sont allés à des activités habilitantes et 21,5 millions de dollars à des projets de moyenne envergure. Une liste complète des activités du FEM dans le domaine des changements climatiques est présentée dans le document intitulé *Operational Report on GEF Programs (June 2000)*.

Tableau 1 Projets financés par le FEM dans le domaine des changements climatiques (exercices 91-01)¹³

Type de projet	(Ex. 91-94)		(Ex. 95-01)		Total	
	Nombre	(USD M)			Nombre	(USD M)
Projets à part entière	33	230,51	94	903,94	127	1 134,45
Projets à part entière (réserve)	NC	N/A	61	18,55	61	18,55
Projets de moyenne envergure	NC	N/A	29	21,47	29	21,47
Activités habilitantes ¹⁴	5	20,00	179	74,69	184	94,69
Total	38	250,51	363	1 018,65	401	1 269,16

2. Pendant L'exercice 01, les activités menées dans le cadre des programmes d'opérations 5 (économies d'énergie) et 6 (énergies renouvelables), deux programmes bien implantés, ont continué à dominer le portefeuille avec 19 nouveaux projets à part entière (USD 145M en fonds propres et USD 177M en cofinancement) et 6 projets de moyenne envergure, ce qui dénote une forte demande d'interventions destinées à supprimer les obstacles à une exploitation commerciale dans les pays bénéficiaires. Ces chiffres soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux de l'an passé (9 projets à part entière et 7 projets de moyenne envergure dans les programmes d'opérations 5 et 6). La figure 1 retrace l'évolution des financements du FEM et des cofinancements. Au cours de l'exercice 01, 38 idées-cadres de projet sont entrées dans la réserve. Elles correspondent surtout aux programmes d'opérations 5 et 6, témoignant de la robustesse de la demande dans le domaine des changements climatiques.

¹³ Les chiffres présentés ne comprennent pas les projets annulés ou en instance

Annulés : 12 projets FEM : USD 38,98M

En instance : 20-projets FEM : USD 5,43M

¹⁴ Dont six pour des projets à part entière

Figure 1 : Montants cumulés des financements du FEM et des cofinancements (Ex. 91-01)
Financements du FEM Cofinancements
Ex. 91-94 Ex. 95 Ex. 96 Ex. 97 Ex. 98 Ex. 99 Ex. 00 Ex. 01

3. Aucun nouveau projet n'a été approuvé au titre du programme d'opérations 7 (réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre). Peu nombreux, les nouveaux projets de cette nature sont souvent de taille importante. On en compte de zéro à deux par an. En revanche, la technologie du cycle combiné à gazéification intégrée fait des adeptes puisque, pour la première fois, un projet de ce type, basé sur le charbon/lignite en République tchèque, est rentré dans la réserve de projets, dans le droit fil de la recommandation du STAP qui prône une stratégie d'absence totale d'émission de CO₂ à partir du charbon. S'agissant de l'énergie solaire, le grand projet de la CEPALCO, premier projet destiné à réduire durablement le coût des cellules photovoltaïques, est en cours au Philippines. En ce qui concerne les piles à combustible, les projets sur les autobus exploitant cette technologie sont passés du programme d'opérations 7 au programme d'opérations 11. Les projets sur les piles à combustible équipant des installations fixes restent rattachés au programme d'opérations 7. Le PNUE et la SFI préparent actuellement un projet de moyenne envergure dans ce domaine.

4. La réserve de projets correspondant au programme d'opérations 11 (modes de transport écologiquement viables), un programme relativement nouveau, se développe. Quatre nouveaux projets (USD 24M en fonds propres et USD 28M en cofinancement) sont venus la grossir. Le nombre de propositions de projet pour des activités non technologiques (aménagement urbain, transfert modal, etc.) augmente également, laissant présager une diversification bienvenue des activités au titre de ce programme. Il est à souhaiter que cette montée en puissance se confirme grâce aux enseignements tirés des projets et des activités PDF en cours, et à la communication des objectifs et des activités du programme aux pays et organismes partenaires.

5. Le nombre de nouveaux projets de moyenne envergure a diminué, passant de 12 l'an passé à dix au cours de cet exercice. L'exercice 01 a mis en lumière de nouveaux avantages de ces projets qui attirent des financements pour des études globales, financements qui permettent de structurer des projets complexes et coûteux.

6. Jusqu'ici le FEM a financé les activités d'adaptation aux changements climatiques au moyen de projets d'activités habilitantes qui mettent l'accent sur les évaluations de la vulnérabilité, les études d'impact et la recherche des possibilités d'adaptation. À cet égard, deux projets régionaux d'activités habilitantes méritent d'être mentionnés : le *Plan d'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes (CPACC)* et le *Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP)*. Un projet mondial intitulé *Évaluations des impacts et des possibilités d'adaptation aux changements climatiques dans des régions et secteurs vulnérables* (préparé par le PNUE en coordination avec le GIEC) a récemment été approuvé pour être inscrit au programme de travail. Il contribue à l'évaluation scientifique des impacts de l'évolution du climat et des possibilités d'adaptation des régions et des secteurs les plus vulnérables dans les pays en développement. Le FEM y a affecté 7,5 millions de dollars. Le FEM a également inscrit deux idées-cadres de projet de cette nature dans sa réserve : un projet régional de *Renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique en Amérique centrale (phase II)*, administré par le PNUD, et un autre projet régional de *Prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes*, administré par la Banque mondiale. Ces deux propositions de projet sont en préparation.

L'intensification de l'aide aux mesures de ce type dépendra de l'évolution des directives de la Conférence des parties, à la lumière des résultats de la récente réunion de Bonn et de la septième réunion de la Conférence des parties, en novembre. Le Secrétariat a l'intention de se pencher sur cette question dans le document consacré aux relations avec les instances des Conventions, qu'il préparera pour la réunion du Conseil, en décembre. La question de l'adaptation au changement climatique recoupant plusieurs domaines d'activités (dégradation des sols, diversité biologique, eaux internationales et changements climatiques), il faudra que les différents acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la famille du FEM coordonnent leur action et échangent leurs idées.

7. Quelques projets rattachés au programme d'opérations 12 (gestion intégrée des écosystèmes) qui relèvent du domaine des activités intersectorielles comportent des volets consacrés aux changements climatiques. C'est notamment le cas du projet sur la *Gestion durable des versants de la Sierra dans l'État de Oaxaca*, un projet de moyenne envergure au Mexique qui permet des recherches ciblées consacrées à l'impact sur le piégeage du carbone d'une amélioration des modes de gestion des sols dans plusieurs systèmes de production. Deux autres projets de recherches ciblées — un projet mondial de moyenne envergure sur l'*Évaluation du carbone organique du sol à l'échelle nationale* et un projet régional de moyenne envergure sur l'*Adaptation des systèmes agroécologiques aux impacts du changement climatique en Afrique* — sont actuellement examinés.

8. La plupart des projets dans le domaine des changements climatiques restent des projets nationaux. Pendant l'exercice 01, toutefois, les gains d'efficacité pour deux projets dans des pays aux frontières communes ont justifié une approche régionale. Ainsi, le *Programme régional de mise en valeur des énergies renouvelables dans les Caraïbes*, administré par le PNUD, fait appel aux structures existantes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour lancer des activités visant à supprimer les obstacles à l'exploitation commerciale de ces énergies dans la région. Un nouveau projet sur l'évaluation des impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation est de nature mondiale, c'est-à-dire qu'il ne dépend pas de l'approbation d'un certain nombre de pays. En règle générale, cette approche se justifie lorsque les objectifs sont techniques ou technologiques, comme dans le cas de l'évaluation des ressources éoliennes et solaires du PNUE ou de l'évaluation de la technologie des piles à combustible, également réalisée par le PNUE.

9. L'impact des activités menées dans le domaine des changements climatiques a été étudié en détail pour contribuer au Deuxième bilan global du FEM. Les conclusions du document intitulé *Climate Change Program Study* (Changements climatiques : étude sectorielle) ont été présentées au Conseil à sa réunion de mai 2001 (GEF/C.17/Inf.5). Cette étude montre surtout que de nombreux projets ont eu des effets encourageants allant au-delà des résultats immédiats. Un certain nombre d'entre eux ont eu des effets indirects dans les pays membres en facilitant une transformation du marché des technologies émettant peu de gaz à effet de serre et en favorisant la viabilité économique des investissements dans ces technologies.

10. Le FEM continue à resserrer sa coopération avec les acteurs du secteur privé (investisseurs, ONG) qui contribuent pour beaucoup au succès des activités menées dans le domaine de changements climatiques. Le plus important est en effet de veiller à l'injection durable de fonds dans des investissements respectueux du climat et à la transposition des projets financés par le FEM, situation qui se traduit par l'émergence d'un marché autonome des technologies favorisant les économies d'énergie et exploitant les énergies renouvelables. Sous l'effet des

activités menées dans le domaine des changements climatiques, le secteur privé est amené à occuper une place plus large, ne se limitant plus à jouer un rôle de fournisseur mais intervenant en amont, dès le stade de la consultation et au niveau des stratégies. Ainsi, les projets du PNUE sur les autobus à piles à combustible et l'évaluation du PNUE sur ces piles se déroulent en concertation étroite avec les promoteurs de cette technologie dans le secteur privé. Les projets récemment lancés par la Banque mondiale et la SFI font plus largement appel à l'efficacité du secteur privé, comme le projet ougandais sur l'énergie au service de développement et le projet philippin, en préparation, sur l'électrification hors réseau. L'accent est mis sur un renforcement de la volonté politique et du cadre d'intervention pour encourager la participation directe et les investissements du secteur privé. Dans le cadre du projet CEPALCO, aux Philippines, et de l'évaluation d'une exploitation combinée de l'énergie hydraulique/photovoltaïque solaire (PNUE), le PNUE et la SFI font depuis peu participer le secteur de la photovoltaïque à un dialogue sur le futur développement à grande échelle du marché des piles solaires. Le PNUE développe également son nouveau programme SANet en concertation avec les associations commerciales et les organismes professionnels désireux d'encourager des pratiques commerciales plus viables.

11. Les projets récemment inscrits aux programmes de travail illustrent bien le renforcement de la participation du secteur privé aux activités dans le domaine des changements climatiques.

- En Chine, le *Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (CRESP)*, administré par la Banque mondiale, vise à créer un marché des énergies renouvelables qui, à terme, se traduira par des investissements à hauteur de 10 milliards de dollars sur dix ans, dont la majorité viendra du secteur privé.

- L'Initiative de développement du marché de la photovoltaïque fait intervenir les fabricants et les compagnies d'électricité dès le stade de la conception des projets afin de définir les activités du FEM qui aident le secteur privé à bâtir un marché viable.

- En Europe orientale, la stratégie de promotion des compagnies de services énergétiques, actuellement en préparation, privilégiera les projets actuels et futurs dans ce domaine. Elle place les compagnies privées de services énergétiques au cœur de cette initiative.

- Les projets de construction d'autobus à piles à combustible se déroulent en liaison étroite avec des sociétés privées internationales qui ont aujourd'hui constitué un groupe de promotion commerciale de ces autobus sur les marchés émergents.

- En Croatie, en Roumanie et Hongrie, les projets d'utilisation rationnelle de l'énergie font appel à d'autres formes d'aide que les dons (prêts et financements conditionnels, fonds de garantie) pour répondre à la demande du secteur privé.

12. Des actions systémiques durables et à grande échelle commencent à apparaître, notamment en Chine et en Inde. En Chine, l'existence du projet CRESP de la Banque mondiale soutient l'action du gouvernement qui va adopter une règle applicable au portefeuille des énergies renouvelables, selon laquelle une part — théoriquement fixée à

5 % — de toute augmentation de la capacité installée doit provenir de ces énergies. Le CRESP devrait normalement induire des investissements à hauteur de 7 à 10 milliards de dollars pendant la durée de vie du projet, dont 212 millions de dollars pendant la phase I des opérations. On estime que d'ici à 2010 cette expansion se traduira par une augmentation de 38 TWh (soit environ 7,9 GW de puissance installée) de la production annuelle d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Ce projet devrait permettre de réduire les émissions de carbone d'environ 187 millions de tonnes. Ce projet dénote un net changement de cap (aucun équipement subventionné n'est lié au financement du FEM qui appuie un vaste effort de réforme et une importante

assistance technique s'inscrivant dans la durée) et marque une nouvelle volonté du gouvernement. Il associera directement le secteur privé à la plupart de ces investissements. Il met l'accent non seulement sur les modes classiques d'approvisionnement énergétique, mais aussi sur d'importantes possibilités de développement industriel de technologies nouvelles. Plus récemment, des progrès ont été réalisés sur la voie de la création d'un Partenariat de lutte contre le changement climatique en Inde. Ce partenariat, mis en place parallèlement et en appui à l'effort de réforme, contribuera à une utilisation plus rationnelle de l'énergie et favorisera le recours aux énergies renouvelables. De son côté, l'Inde a les aptitudes nécessaires pour connaître une croissance industrielle importante dans le domaine des technologies exploitant des énergies renouvelables.

13. En 2000-2001, le FEM a continué de mettre au point plusieurs nouvelles orientations stratégiques pour ses activités relatives aux changements climatiques. Ces orientations sont le fruit de différents travaux et de diverses manifestations telles que l'atelier du STAP sur la réforme du secteur de l'électricité en Inde (juin 2000), l'atelier parrainé par le FEM sur la photovoltaïque au Maroc (septembre 2000), l'atelier FEM/SFI/PNUE sur les piles à combustible à Paris (mai 2001), l'étude sectorielle sur les changements climatiques réalisée par le groupe de suivi et d'évaluation du Secrétariat du FEM, la participation du FEM au groupe de travail du G-8 sur les énergies renouvelables et plusieurs concertations et activités de préparation de projets qui continuent à se dérouler entre les Agents d'exécution du FEM et les pays clients. Ces nouvelles orientations stratégiques visent à :

1) Encourager des utilisations productives des énergies renouvelables en zone rurale afin d'accroître les revenus et les avantages pour la collectivité. Les modes d'exploitation des énergies renouvelables qui dégagent des revenus ou d'autres avantages productifs pour les populations rurales ont des effets positifs importants sur le développement tout en permettant aux ruraux de faire un usage bien plus large, à un coût abordable, des énergies renouvelables. Ces applications, qui concerne l'agriculture, les petites entreprises, l'éducation et l'eau potable, vont donc au-delà des simples maisons solarisées pour répondre aux besoins d'éclairage domestique. Les projets favorisant ces applications productives sont sous-représentés dans le portefeuille actuel.

2) Promouvoir les énergies renouvelables pour encourager l'emploi et la création d'entreprises en zone rurale. La fourniture généralisée de services énergétiques s'appuyant sur l'énergie renouvelable n'est envisageable que si l'infrastructure entrepreneuriale est suffisante en milieu rural. Le FEM peut contribuer au développement de cette infrastructure en aidant les entreprises nouvelles ou existantes à prendre en charge le surcoût de l'adoption de l'énergie renouvelable dans leurs plans d'activité. Une stratégie débouchant sur un plus grand nombre de projets qui favorisent expressément les services énergétiques en zone rurale grâce à des concours techniques aussi bien que financiers devrait se traduire par une augmentation des entreprises et des emplois locaux, et même promouvoir un nouveau modèle de développement énergétique durable en milieu rural.

3) Mettre à l'essai de nouveaux modes de partage des risques d'investissement avec le secteur privé (au moyen de mécanismes de garantie et de financements conditionnels, par exemple). Des approches nouvelles et des formules de seconde génération continuent à faire évoluer la conception des mécanismes de financement conditionnel dans les projets récemment entrés dans la réserve ou dans le programme de travail.

4) Aider les pays clients à prendre en compte les énergies renouvelables et une meilleure maîtrise de l'énergie dans le travail actuel de restructuration des entreprises de services publics et de distribution d'électricité. Cette forme d'aide offre au FEM des possibilités largement inexploitées. Le FEM pourrait ainsi aider les gouvernements à travailler sur des cadres réglementaires, des plans, des politiques et des stratégies d'investissement qui renforcent la compétitivité et la viabilité des énergies renouvelables et des équipements à haut rendement énergétique face aux modes classiques de production de l'électricité.

5) Aider à coordonner l'intervention des bailleurs de fonds, des gouvernements et des autres parties prenantes pour stimuler l'investissement et l'action nécessaires. La participation du FEM au groupe de travail du G-8 sur les énergies renouvelables a constitué un premier pas en ce sens. L'expérience acquise par le FEM avec son portefeuille de projets sur les énergies renouvelables peut continuer à aider tout un ensemble de bailleurs de fonds, de gouvernements et d'autres intervenants à mettre en oeuvre des mécanismes et des modes de collaboration efficaces.

6) Aider les pays clients à envisager, évaluer et exploiter les possibilités naissantes de production décentralisée d'électricité par des installations photovoltaïques solaires ou des piles à combustible reliées au réseau, par exemple. Les pays ont besoin d'acquérir la capacité et les outils nécessaires pour apprécier ces perspectives et jeter les bases qui leur permettront d'adopter ces technologies sans attendre, peut-être même en « faisant l'économie » de l'évolution technologique que devra suivre le secteur de l'électricité dans les pays développés.
